

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

PRISE EN CHARGE
DES FRAIS DE
MISSION ET DE
TRANSPORT DES
ELUS

Séance du 10 décembre 2020

N° CS2020-39

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 33
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-neuf heures, le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visio
conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 3 décembre 2020

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 33

- Délégués titulaires :

M. Patrick ANTOINE - M. Hubert BERTRAND – M. Claude
MANILLIER – Mme Nadine PERINET – M. Philippe
NOUVELLE – Mme Claire CHUINARD – M. Jean-François
OBEZ – M. Patrice DUNAND – M. Stéphane VALLI –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Jean-Claude GEORGET – M. Pierre-Jean CRASTES -
M. Christophe ARMINJON – M. Daniel RAPHOZ –
M. Julien BOUCHET – M. Benjamin VIBERT – M. Florent
BENOIT - M. Christian DUPESSEY – M. Christophe
SONGEON – M. Denis MAIRE – Mme Carole VINCENT –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Catherine
BRUN - M. Marin GAILLARD – M. Gabriel DOUBLET –
M. Christophe MAYET – M. Alain LETESSIER

- Délégués suppléants :

Mme Pascale MORIAUD, suppléante de M. Jean-Claude
TERRIER - M. Gaëtan COME suppléant de Mme Aurélie
CHARILLON – Mme Laetitia VENNERS, suppléante de M.
Cyril DEMOLIS – M. Jacques DEBOUT, suppléant de
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian AEBISCHER,
suppléant de M. Bernard BOCCARD

- Délégués représentés :

M. Jean-Yves BROISIN donne procuration à M. Jean-
Claude GEORGET – Mme Chrystelle BEURRIER donne
procuration à M. Christophe SONGEON

- **Délégués excusés :**

**Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON
– Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean Luc
SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph
DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Philippe MONET – M. Yves
MASSAROTTI – M. Jean-Yves BROISIN**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET DE
TRANSPORT DES ELUS**

Vu les articles L5211-13 et L5211-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français peuvent prétendre à un remboursement de certaines dépenses :

Le remboursement des frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission :

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet et limitée dans sa durée.

Le mandat spécial doit entraîner les déplacements inhabituels et indispensables.

Le remboursement des dépenses engagées par l'élu dans le cadre d'un mandat spécial se fera sur présentation d'un ordre de mission et de justificatifs de dépenses (transport, repas, nuitées).

Le remboursement des frais de déplacement :

Les membres du comité du Pôle métropolitain du Genevois français peuvent sous certaines conditions être remboursés des frais de transport occasionnés lors de réunions se déroulant dans une commune autre que la leur.

Les bénéficiaires peuvent être remboursés des frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions :

- de comité syndical,
- de bureau
- de commissions instituées par délibération dont ils sont membres,
- de comités consultatifs prévus à l'article L.5211-49-1 du CGCT,
- d'organes délibérants ou de bureaux des organismes où ils représentent le Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 31 voix pour, Madame Pascale MORIAUD s'abstenant, Madame Claire CHUINARD, Messieurs Gabriel DOUBLET et Vincent SCATTOLIN ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement et de mission applicables aux élus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur les crédits inscrits au budget à l'article 6256 frais de mission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 15/12/20

Publié ou notifié le 15/12/20

Le Président,
Christian DUPESSEY



The image shows a blue ink signature of Christian Dupessey, which is written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a sunburst, surrounded by the text 'Métropole Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.